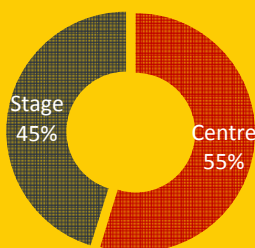




Produire BIO

Formation destinée aux porteurs de **projet d'installation, salariés**, en conversion d'exploitation en **Agriculture Biologique** (maraîchage, polyculture-élevage)

RENTREE
27 Novembre 2017
7 mois de formation



CERTIFICAT DE SPECIALISATION CONDUITE DE PRODUCTIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

✓ Concret et pratique :

- **Expérimentation** de terrain,
- Simulation de conversion,
- Interventions de **nombreux professionnels** et acteurs de l'AB,
- Nombreuses visites sur des exploitations,
- Mise en **réseau** avec des professionnels,
- **Individualisation** de la formation en fonction du projet,

✓ 16 semaines en centre et 12 semaines de stages

✓ Financement Région Nouvelle-Aquitaine, CIF ou Pôle Emploi

CERTIFICAT DE SPECIALISATION **Conduite de productions en Agriculture Biologique, Transformation et Commercialisation**

Objectifs de la formation

- Être capable de piloter une exploitation en agriculture biologique.
- Expérimenter la polyculture en élevage, céréales, maraîchage, élevage laitier, production de viandes.
- Comprendre et savoir évoluer dans l'environnement professionnel actuel de l'AB

Pré-requis

- Être titulaire des diplômes suivants :
 - du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole »,
 - du brevet professionnel option « productions horticoles »
 - du baccalauréat professionnel option « conduite et gestion de l'exploitation agricole »,
 - du baccalauréat professionnel option « productions horticoles »
 - du brevet de technicien agricole option « production »,
 - ou dérogation au regard des diplômes et parcours de formation (autre diplôme avec ou sans lien agricole sous réserve de suivre le module d'adaptation en amont de la formation)
- Ou avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine agricole

Programme

- **Module 1** : Organiser un système de production en respectant la réglementation et les principes de l'AB
 - Analyser les potentialités de l'exploitation dans son milieu au regard des exigences de l'agriculture biologique et en raisonne le développement
 - Concevoir et adapter un système d'exploitation biologique en fonction des potentialités et contraintes de son milieu
 - Raisonner les modes de mise en marché, construire ou participer à la construction de filières spécifiques de l'agriculture biologique
 - Définir ou adapter les outils de suivi technique et/ou technico-économique nécessaires à la prise de décisions de l'exploitation en agriculture biologique
 - Gérer les informations relatives aux produits, à la certification et aux démarches administratives
 - Gérer, le cas échéant, la phase de transition d'un système conventionnel vers un système en agriculture biologique
- **Module 2** : Mettre en œuvre les techniques de production spécifiques à l'AB
 - Veiller au respect de l'équilibre sol/plante/animal à long terme sur l'exploitation et favorise la diversité des espèces
 - Mobiliser les techniques de protection sanitaire des animaux et des cultures définies par les cahiers des charges et fonction des possibilités d'approvisionnement. Identifier des solutions de remplacement et les met en œuvre le cas échéant
 - Organiser le travail, anticiper les surcharges induites par la production biologique dans certaines productions, et gérer les aspects sociaux et humains
 - Procéder à la récolte, collecter et stocker des produits de l'élevage et végétaux pour la commercialisation de produits de qualité et conformes aux normes en vigueur
- **Module 3** : Analyser les résultats technico-économiques et les conséquences d'une conversion à l'AB
 - Assurer la gestion technico-économique des productions conduites en agriculture biologique
 - Situer les résultats technico-économiques d'une production conduite en agriculture biologique
 - Elaborer un plan de conversion ou d'installation en agriculture biologique
 - Etablir un projet concret pour une exploitation donnée
- **Module 4** : Assurer la transformation et la mise sur le marché des produits issus de l'AB
 - Adapter ses produits au marché en tenant compte des contraintes de l'exploitation
 - Réaliser les opérations de transformation, de conservation, et de conditionnement du produit biologique dans le respect de la réglementation encadrant l'agriculture biologique, de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail
 - Assurer la promotion et la mise en vente de ses produits biologiques issus de l'exploitation dans le respect de la réglementation commerciale



Site de Melle

Route de la Roche - BP 70013 - 79500 MELLE
Tel : 05 49 27 24 44 - Fax : 05 49 27 24 46
SIRET : 197 907 686 00020
cfppa.melle@educagri.fr



Site de Niort

BP 2008 - 130 Route de Coulonges - 79000 NIORT
Tel : 05 49 79 34 54 – fax : 05 49 73 30 58
APE : 8559 A
cfppa.niort@educagri.fr

